

PTDCV

Programme Terre Durable et Communautés Vertes

Programme 6 — Environnement et développement durable

MISSION MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL (MMDI)

Domaine stratégique	Environnement et développement durable
Zone géographique	À définir selon les communautés et collectivités partenaires retenues
Bénéficiaires ciblés	Communautés rurales et urbaines, collectivités territoriales, producteurs agricoles, jeunes, femmes — détail en section Bénéficiaires ciblés
Durée envisagée	À définir selon les axes et zones retenus
Budget indicatif	À définir selon le cadrage de chaque axe d'intervention

1. Présentation du programme

Le Programme Terre Durable et Communautés Vertes (PTDCV) est une initiative stratégique de la Mission Mondiale pour le Développement Intégral (MMDI) visant à promouvoir la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la résilience des communautés face aux changements climatiques.

Face aux défis environnementaux mondiaux tels que la déforestation, la dégradation des sols, la pollution, la perte de biodiversité et les effets croissants des changements climatiques, le PTDCV accompagne les collectivités, les organisations locales et les populations dans l'adoption de pratiques responsables favorisant un développement durable, inclusif et respectueux de l'environnement.

Le programme place les communautés au cœur de l'action environnementale afin de préserver les ressources naturelles, améliorer les conditions de vie et transmettre aux générations futures un patrimoine écologique durable.

2. Objectif général

Accompagner les communautés dans la protection de l'environnement et la transition vers des modèles de développement durables.

3. Objectifs spécifiques

- Restaurer et préserver les écosystèmes naturels par des actions de reboisement et de conservation ;
- Renforcer la gestion durable des ressources naturelles au niveau communautaire ;
- Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et adaptées aux changements climatiques ;
- Sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux et au développement durable ;
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies propres ;
- Renforcer la résilience des communautés face aux effets des changements climatiques.

4. Axes d'intervention

Axe 1 : Reboisement et restauration des écosystèmes

- Campagnes de reboisement ;
- Création de pépinières communautaires ;
- Restauration des terres dégradées ;
- Protection des forêts et des espaces verts ;
- Mobilisation citoyenne pour la plantation d'arbres.

Axe 2 : Protection des ressources naturelles

- Gestion durable des ressources en eau ;
- Préservation des sols et de la biodiversité ;
- Lutte contre la déforestation ;
- Sensibilisation à l'exploitation responsable des ressources naturelles ;
- Appui aux initiatives locales de conservation.

Axe 3 : Gestion écologique des déchets

- Sensibilisation au tri des déchets ;
- Promotion du recyclage et de la valorisation des déchets ;
- Mise en place de systèmes communautaires de collecte ;
- Appui aux initiatives d'économie circulaire ;
- Formation des collectivités à la gestion environnementale.

Axe 4 : Agriculture durable

- Promotion de l'agroécologie ;
- Formation aux pratiques agricoles durables ;
- Gestion durable des sols ;
- Développement de l'agroforesterie ;
- Accompagnement des producteurs vers des systèmes de production résilients.

Axe 5 : Adaptation climatique

- Sensibilisation aux changements climatiques ;

- Élaboration de plans communautaires d'adaptation ;
- Renforcement de la résilience des populations vulnérables ;
- Promotion des pratiques de gestion des risques climatiques ;
- Appui aux initiatives locales d'adaptation.

Axe 6 : Promotion des énergies propres

- Sensibilisation aux énergies renouvelables ;
- Promotion des équipements à faible consommation énergétique ;
- Développement de solutions solaires communautaires ;
- Diffusion de foyers améliorés et technologies propres ;
- Accompagnement des initiatives locales en matière d'énergie durable.

5. Bénéficiaires cibles

- Communautés rurales et urbaines ;
- Collectivités territoriales ;
- Agriculteurs et organisations paysannes ;
- Jeunes et établissements scolaires ;
- Femmes et groupements communautaires ;
- Organisations de la société civile ;
- Coopératives agricoles ;
- Institutions engagées dans la protection de l'environnement.

6. Résultats attendus

- L'augmentation des superficies reboisées et restaurées ;
- Une meilleure conservation des ressources naturelles ;
- L'adoption de pratiques agricoles durables par les producteurs ;
- Une réduction de la pollution et une meilleure gestion des déchets ;
- Une amélioration de la résilience climatique des communautés ;
- Une utilisation accrue des énergies renouvelables ;
- Le développement d'une culture environnementale responsable.

7. Indicateurs de suivi

- Nombre d'arbres plantés et taux de survie ;
- Superficie de terres restaurées ;
- Nombre de producteurs formés aux pratiques durables ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées ;
- Quantité de déchets recyclés ou valorisés ;
- Nombre de ménages utilisant des solutions énergétiques propres ;
- Nombre de communautés disposant de plans d'adaptation climatique.

8. Partenaires potentiels

- Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Énergie ;
- Collectivités territoriales ;

- Organisations environnementales nationales et internationales ;
- Universités et centres de recherche ;
- Agences de développement ;
- Institutions spécialisées dans le climat et la biodiversité ;
- Entreprises engagées dans la responsabilité environnementale.

9. Approche de mise en œuvre

Le PTDCV repose sur une approche :

- Participative et communautaire ;
- Fondée sur la gestion durable des ressources naturelles ;
- Axée sur la prévention et la résilience climatique ;
- Favorisant les solutions locales et l'innovation environnementale ;
- Basée sur des partenariats multi-acteurs ;
- Orientée vers des résultats durables et mesurables.

10. Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le programme contribue principalement aux :

ODD 2 – Faim « zéro » — Promouvoir une agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire.

ODD 6 – Eau propre et assainissement — Encourager une gestion durable des ressources en eau.

ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable — Favoriser l'accès aux énergies renouvelables.

ODD 11 – Villes et communautés durables — Renforcer la résilience environnementale des territoires.

ODD 12 – Consommation et production responsables — Développer des pratiques durables et l'économie circulaire.

ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques — Soutenir l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique.

ODD 15 – Vie terrestre — Protéger les écosystèmes, restaurer les terres dégradées et préserver la biodiversité.

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs — Mobiliser les acteurs publics, privés et communautaires autour de la transition écologique.

Signature institutionnelle du programme

PTDCV – Préserver la Terre aujourd'hui pour assurer un avenir durable aux générations de demain.

Contact pour ce programme

MAHOUNA F. Paul, Président Fondateur — MMDI

Email : partnerships@newvipross.org